

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## **Délibération 2013-51 du 07 Mars 2013**

L'an deux mil treize, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Marie-Françoise. NAWROCKI – Nadine CARON  
MM. Julien MAHIEU – Jean-Paul DELEVOYE - Eric REMY – Régis LELEU – Claude AUDEGOND  
– Roland DELOBELLE – François KOLASA – Xavier LEROUX – Philippe FATIEN – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANIN -

M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNEL.

M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON

Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

Monsieur Régis LELEU, absent et excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUSSOY

### **Objet :                    *Redevance Ordures Ménagères* *Annulation de titres***

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Sud Arrageois percevait une redevance d'ordures ménagères pour financer le service de collecte et de traitement de déchets ménagers confié au Syndicat Mixte de la Région de BAPAUME.

Monsieur le Président explique ensuite que la perception de cette redevance était basée sur le nombre de personnes vivant dans un foyer fiscal à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle était appelée cette redevance.

Monsieur le Président donne lecture de la décision du Défenseur des Droits qui a été saisi d'une réclamation présentée par Madame Anne-Sophie POTEAU demeurant à BOIRY-BECQUERELLE qui contestait le calcul de sa redevance sur le fondement du nombre de personnes vivant dans le foyer fiscal à la date du 1<sup>er</sup> Janvier de l'année.

Au regard de cette décision, Monsieur le Président propose de procéder à la régularisation de différents titres pour tenir compte des remarques de Monsieur le Défenseur des Droits.

Monsieur le Président présente les dossiers de :

- Monsieur ROGIEZ Cyrille domicilié à BOIRY-BECQUERELLE pour une annulation de titre à hauteur de 61,48 €,
- Monsieur MARQUIS Ludovic demeurant à CROISILLES pour une annulation de titre de 289,64 €,
- Madame POTEAU Anne-Sophie de BOIRY-BECQUERELLE pour une annulation de titre de 153,80 €,
- Monsieur LARIDAN Stéphane demeurant à CROISILLES pour une annulation de titre de 61,48 €.

Dans le cadre de ce dernier dossier, un titre de recettes sera émis à l'endroit de Madame LARIDAN Sandrine, compte tenu de la date de séparation du couple qui est intervenue en juin 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de prendre acte de la décision de Monsieur le Défenseur des Droits,
- de procéder à la rectification de différents mandats et titres de recettes concernant :

Mandats :

- Annulation OM 4<sup>ème</sup> Trimestre 2012 – ROGIER Cyrille – DELAHAYE Jennifer – ont quitté le logement le 29/9/12 (Fact 11372) **61.48 €**
- Annulation OM 2<sup>ème</sup> Trimestre 2012 – MARQUIS Ludovic – Double facturation ERVILLERS-CROISILLES (Fact 4906) **93.88 €**
- Annulation OM 3<sup>ème</sup> Trimestre 2012 – MARQUIS Ludovic – Double facturation sur CROISILLES (Fact 8530) **97.88 €**
- Annulation OM 4<sup>ème</sup> Trimestre 2012 – MARQUIS Ludovic – Double facturation sur CROISILLES (Fact 11743) **97.88 €**
- Annulation OM 4<sup>ème</sup> Trimestre 2012 – POTEAU Anne-Sophie – Couple séparé. Mme vit seule avec ses 2 enfants (Fact 10118) **16.20 €**
- Annulation OM 1<sup>er</sup> Trimestre 2011 – POTEAU Anne-Sophie – Couple séparé. Mme vit seule avec ses 2 enfants (Fact 1482) **16.20 €**
- Annulation OM 2<sup>ème</sup> Trimestre 2011 – POTEAU Anne-Sophie – Couple séparé. Mme vit seule avec ses 2 enfants (Fact 3498) **16.20 €**
- Annulation OM 3<sup>ème</sup> Trimestre 2011 – POTEAU Anne-Sophie – Couple séparé. Mme vit seule avec ses 2 enfants (Fact 8494) **17.20 €**
- Annulation OM 4<sup>ème</sup> Trimestre 2011 – POTEAU Anne-Sophie – Couple séparé. Mme vit seule avec ses 2 enfants (Fact 11660) **17.20 €**
- Annulation OM 1<sup>er</sup> Trimestre 2012 – POTEAU Anne-Sophie – Couple séparé. Mme vit seule avec ses 2 enfants (Fact 847) **17.20 €**
- Annulation OM 2<sup>ème</sup> Trimestre 2012 – POTEAU Anne-Sophie – Couple séparé. Mme vit seule avec ses 2 enfants (Fact 4953) **17.20 €**
- Annulation OM 3<sup>ème</sup> Trimestre 2012 – POTEAU Anne-Sophie – Couple séparé. Mme vit seule avec ses 2 enfants (Fact 8146) **18.20 €**
- Annulation OM 4<sup>ème</sup> Trimestre 2012 – POTEAU Anne-Sophie – Couple séparé. Mme vit seule avec ses 2 enfants (Fact 11353) **18.20 €**
- Annulation OM 3<sup>ème</sup> Trimestre 2012 – LARIDAN Stéphane – Couple séparé. Début juin 2012 (Fact 8488) **61.48 €**

Titres :

- OM 3<sup>ème</sup> Trimestre 2012 – LARIDAN Sandrine – Titre suite à annulation **43.28 €** (LARIDANT Sandrine – 3, Rue d'Héninel 62128 – CROISILLES).

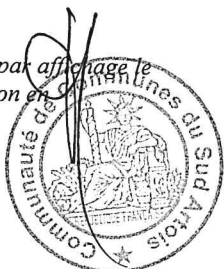
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Mars 2013 et transmission en Préfecture le 08 Mars 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le  
08 Mars 2013 et transmission en  
Préfecture le 08 Mars 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

